# Commentaire de Mill

Le but de la philosophie morale, selon John Stuart Mill, est de déterminer une norme fondamentale, ou éventuellement un système de normes fondamentales, permettant de déterminer ce qui doit absolument être fait, et ce qui doit absolument ne pas être fait, autrement dit il s'agit de donner un ou plusieurs critères du bien et du mal. À la suite de Bentham, mais aussi de philosophes français comme Helvétius, Mill défend dans le deuxième chapitre de *l'Utilitarisme* l'idée suivant laquelle il n'y a qu'une seule norme fondamentale pour distinguer le bien du mal : est bien ce qui permet *l'augmentation* *la plus forte possible de la somme totale de bonheur* dans la plus forte possible de la somme totale de bonheur dans le monde. Ce principe de "l'Utilité Générale" a ses justifications propres, notamment la suivante : puisque chaque individu a pour objectif personnel suprême le Bonheur, le but général de l'humanité (ou d'un spectateur impartial) doit être le Bonheur général. Néanmoins, comme le remarque John Stuart Mill au début du chapitre 5 de son ouvrage, pour asseoir le principe de l'utilité générale comme seul principe normatif fondamental, il faut répondre à une objection apparemment très forte, suivant laquelle certaines actions pourraient augmenter la somme totale de bonheur (au maximum), c'est-à-dire dans telle ou telle situation mieux que maximum, c'est-à-dire dans telle ou telle situation mieux que n'importe quelle action possible) tout en étant "injustes" en vertu d'un sentiment ^autre de justice que l'on présenterait comme tout à fait différent du principe du bonheur général. La question qui se pose est donc la suivante : y a-t-il une différence, voire une concurrence et un antagonisme entre le critère utilitariste du bien et du mal, et le sentiment du juste et de l'injuste ? De fait, on admet bien ~~souvant~~ que ce qui est juste est aussi dans l'intérêt général, comme le remarque Mill (l.89 et l.32-4), donc conforme au principe utilitariste; mais il est pour le moins gênant qu'une telle convergence apparaisse comme partiellement contingente, ou comme n'existant que pour une perspective très générale : si dans un seul cas particulier, nous considérons qu'une action ne doit pas être faite parce qu'elle est injuste, alors même que nous considérons par ailleurs qu'elle serait conforme au critère utilitariste, alors l'édifice utilitariste devrait conforme au critère utilitariste, alors l'édifice utilitariste devrait être considéré comme incomplet, comme insuffisant, alors qu'il prétend être complet et suffisant. Par exemple, ce serait le cas si nous estimions qu'il ne faut jamais condamner un innocent, le faire passer frauduleusement pour coupable, quand bien même cela permettrait l'augmentation la plus forte de la somme totale de bonheur dans le monde. Mill, dans le texte que nous allons expliquer, n'en vient pas encore à la réponse à la question des rapports entre justice et bonheur général. Sa thèse concerne bien plutôt la méthode à suivre pour répondre à la question : il s'agit d'indiquer un programme de recherche, qui sera s'agit d'indiquer un programme de recherche, qui sera suivi dans le reste du chapitre, et de montrer sa légitimité. Sa thèse est donc la suivante : pour répondre à l'objection qu'on peut lui faire, qui est une objection nécessaire, il faut analyser le sentiment de justice, et comprendre s'il est spécifiquement distinct des autres sentiments moraux, ou si au contraire il peut dériver d'autres sentiments moraux. Pour amener cette thèse, Mill procède ici en plusieurs temps : dans un premier temps (l. 1-9) il fait état de la difficulté posée par l'idée de justice pour la doctrine utilitariste. Dans un second temps (l. 9-14), il énonce la méthode qu'il va suivre pour résoudre cette difficulté : il faut analyser le sentiment de justice, et déterminer s'il est un sentiment *sui generis*, ou s'il est dérivé. Dans un troisième temps (l. 14-18), il justifie cette méthode, en montrant que c'est la seule qui permette de trancher la question de savoir si la justice est un critère indépendant de l'utilité, ou si elle peut être ramenée à l'utilité.

Nous pouvons donc commencer l'explication linéaire du texte.

Mill commence par poser le problème que la justice représente pour l'utilitarisme. Il écrit : "Dans tous les âges de la spéculation, l'un des plus forts obstacles à la réception de la doctrine selon laquelle l'Utilité ou le Bonheur est le critère du bien et du mal a été tiré de l'idée de Justice" (l. 1-3). La doctrine utilitariste affirme que le critère deuxième temps, il avance un élément préalable au traitement de cette difficulté : à savoir qu'un sentiment, quand bien même il serait naturel, ne doit pas être nécessairement transformé en principe normatif, en critère pour juger de nos actions (l. 9 - 21). Enfin, dans un dernier temps, il indique une méthode à suivre, qui consiste à déterminer si le sentiment de justice est qualitativement tout à fait distinct des autres sentiments moraux (l. 25 - 40). Dans un premier temps (l. 1-9), John Stuart Mill introduit une difficulté nouvelle dans le contexte de son ouvrage, à savoir l'idée suivant laquelle il pourrait exister une notion de justice irréductible au critère utilitariste du bien et du mal. Mill précise d'emblée que cette difficulté, au regard de l'*Histoire de la pensée spéculative* (l.1), c'est-à-dire ici en regard de l'histoire de la philosophie elle-même, en tant qu'elle implique un questionnement sur le, en tant qu'elle implique un questionnement sur les, principes, les fondements, n'est pas nouvelle. La pensée spéculative, qui se distingue donc d'une pensée dont le caractère immédiatement opératoire n'est jamais perdu, a eu plusieurs époques, et ces différentes époques ont connu le principe utilitariste, ainsi que sa possible opposition à l'idée de justice. Plus tôt dans l'ouvrage, Mill a ainsi précisé que Socrate lui-même, dans le *Protagoras* de Platon, défend selon lui un principe utilitariste (pour qu'un débat puisse avoir lieu plutôt que comme une thèse qu'il souhaiterait réellement défendre). De même, dans les ouvrages moraux de Cicéron comme même, dans les ouvrages moraux de Cicéron comme le *De Finibus bonorum et malorum*, il existe un débat fondamental qui peut se formuler comme le débat de l'*utile* contre le *jus*, ou encore comme le débat opposant le plaisir et la beauté-morale (*honestas* ou *honestum*). Pour ce qui concerne l'époque moderne, Mill fait peut-être allusion, par exemple à Kant, à qui il a rendu hommage plus tôt dans *L'Utilitarisme*, néanmoins ici il faut préciser que si Kant refuse que la recherche du bonheur - qu'il s'agisse du bonheur individuel ou du bonheur général - puisse valoir comme loi fondamentale de la raison pratique, cela ne se fait pas dans la *Fondation* *de la métaphysique des moeurs* comme dans la *Critique* *de la raison pratique*, explicitement au nom de l'idée de justice. Dans la *Métaphysique des moeurs* en revanche, on peut dire que l'idée de justice accède à un statut on peut dire que l'idée de justice accède à un statut conceptuel pleinement reconnaissable, elle est le droit (das Recht"), c'est-à-dire ce qui dans le test d'universalisation est susceptible de devenir une législation extérieure, et il y a bien dès lors une limitation possible de la recherche de l'intérêt général, qui est un devoir de vertu (§30 et §31 de la Doctrine de la vertu), par la considération de la justice, qui doit primer en tant que devoir "strict", par opposition au devoir de bienfaisance qui est "large". Autrement dit, chez Kant, auquel John Stuart Mill fait peut-être ici allusion l'idée d'un devoir de rechercher ce qui est dans l'intérêt général existe, c'est un devoir de vertu envers autrui, mais il est limité en premier lieu, par le principe de la justice ou des 'devoirs de droit', suivant lequel la liberté des uns doit être compatible avec la liberté des autres, en vertu de règles universelles.

La manière spécifique dont Mill aborde le problème des rapports entre justice et bonheur général est alors la suivante. Tout d'abord, la notion de "bonheur" (ch. 2) est à définir par la notion de plaisir, comme l'a dit Mill dès le chapitre 1. Le plaisir est un comme l'a dit Mill dès le chapitre 1. Le plaisir est un sentiment, un ressenti, une expérience vécue positive, néanmoins il ne faudrait pas croire qu'il comprend ou inclut de manière privilégiée les plaisirs sensible par opposition aux plaisirs intellectuel. Il est important selon Mill de montrer que les plaisirs intellectuels ont objectivement plus de valeur que les plaisirs purement sensuels, comme le remarque celles et ceux qui connaissent d'expérience ces deux types de plaisir. Ensuite la notion d'"utilité" (1.2) peut être utilisée comme la notion de bonheur, comme le fait ici Mill en disant que l'utilitarisme est "la doctrine selon laquelle l'"Utilité ou le Bonheur est le critère du bien et du mal" (1.2-3), non pas parce que les deux termes serait synonymes, mais parce que l'utile est à définir comme ce qui contribue au bonheur. les choses utiles, au sens propre, ce sont les choses utiles au bonheur, de sorte que la recherche du bonheur est la recherche de sorte que 'la' recherche du bonheur et la recherche de l'utile sont identiques. Notons que le bonheur ici recherché n'est pas le bonheur individuel, mais le bonheur général; et de même l'utilité recherchée est l'utilité générale (l. 34, l. 38-39), on ne saurait donc reprocher de l'égoïsme à la doctrine utilitariste, et l'on ne peut même pas la qualifier d'eudémoniste, si l'eudémonisme signifie comme ~~Sy~~ Kant que le bonheur serait le but ultime par rapport auquel on adopterait individuel les règles morales en tant qu'elles seraient le meilleur moyen pour atteindre ce bonheur individuel. On peut sans doute, à bon droit considérer l'épicurisme comme un tel eudémonisme (quoique la question soit parfois débattue), en revanche cela n'est pas possible pour l'utilitarisme de Mill. La véritable objection à laquelle Mill doit faire face est donc ailleurs, dans "*l'idée de justice*" (l. 3). Le syntagme "idée de justice" n'apparaît qu'une seule fois dans le texte que nous *expliquons*, contrairement au syntagme "sentiment de justice", qui apparaitra plusieurs fois, sous différentes formes (l. 13, l. 20, l. 30, l. 35). La question se pose de savoir si Mill considère que l'idée de justice et le sentiment de justice sont absolument identiques, ou seulement en rapport entre eux. Le texte, sur ce point, ne permet pas de trancher de manière démonstrative, néanmoins on peut défendre que la lecture suivant est la plus conforme au texte: l'idée de justice est une réappropriation par la raison du de justice est une réappropriation par la raison du sentiment de justice, qui apparaît d'abord spontanément, en tant que sentiment, à la manière d'autres sentiments moraux ! Dès lors, on peut présenter la distinction entre l'idée de justice et le sentiment de justice en disant que le sentiment de justice nous offre un contenu, une approbation ou une désapprobation assez forte voire très forte, qui peut être par la suite assumé par la raison, ou encore [reconnu?] (l. 21) par la raison comme critère.

La nature de ce sentiment n'est cependant pas encore élucidée par là. On peut, pour analyser le encore élucidée par là. On peut, pour analyser le statut de ce sentiment, se demander s'il est un sentiment intellectuel (comme la colère ou la joie), un sentiment physique (comme un mal de dent ou une douleur au pied), ou un sentiment-sensation comme la sensation d'un objet froid ou chaud. Mill l'envisage en réalité à la fois comme un sentiment intellectuel - il parlera d'"instincts intellectuels" plus bas (l.15) - et comme un sentiment *perceptif*, nous donnant accès à une "qualité" (l.5, l.27) ou une "propriété" (l.27) du réel. Il s'agit ici d'une difficulté du texte, puisque Mill semble hésiter entre une conception *intellectualiste* du sentiment de justice, et une conception *réaliste*, qui en ferait une sorte de perception d'une qualité morale objective. Cette difficulté est liée à la difficulté plus générale de l'empirisme de Mill, qui oscille entre un empirisme associationniste classique, et un empirisme plus réaliste, influencé par Reid et Hamilton. Dans le premier cas, le sentiment de justice serait une construction psychologique complexe, issue d'associations d'idées et de sentiments plus simples. Dans le second cas, il serait la perception directe d'une réalité morale objective.

Cette ambiguïté se retrouve dans la manière dont Mill articule l'idée de justice et le sentiment de justice. D'un côté, il semble suggérer que l'idée de justice est *dérivée* du sentiment de justice : c'est parce que nous ressentons une certaine indignation face à l'injustice que nous formons l'idée de justice. Le sentiment serait premier, et l'idée seconde. C'est ce que suggère l'expression "le sentiment naturel de justice" (l. 14-15), qui semble indiquer une origine spontanée, pré-rationnelle. D'un autre côté, Mill affirme que le sentiment de justice est "moralisé" (l. 21) par l'idée de justice, ce qui suggère que l'idée est première, ou du moins qu'elle vient *informer* et *transformer* le sentiment brut. L'idée de justice, liée à l'utilité générale, viendrait donner sa forme spécifique et sa légitimité morale au sentiment primitif de vengeance ou de ressentiment. qui se redouble à vrai dire d'une autre difficulté, concernant de manière plus générale les sentiments moraux et leur rapport au réel. Mill, après avoir écrit que le sentiment de la justice est "puissant" (l.3), parle de la justice comme d'une "perception" mais reproche à "une majorité de penseurs" (l.5), ou du moins semble leur reprocher, de faire de la justice "une qualité inhérente aux choses elles-mêmes" (l.6). La lecture à faire de ce passage semble alors être la suivante : selon Mill, contrairement à beaucoup d'autres penseurs, il ne faudrait pas concevoir que la justice serait une propriété objective d'institutions réelles ou d'actions réelles; la justice serait à considérer unilatéralement comme un sentiment, un "état mental subjectif" (l. 35). Mais cette lecture est très difficilement compatible avec la suite du texte, dans laquelle la question que Mill pose consiste à se demander si la justice d'une action est une "propriété intrinsèque spécifique, distincte de toutes ses autres qualités, ou seulement une combinaison de certaines de ces qualités" (l. 27-28). Autrement dit, le débat n'est pas de savoir si la justice est une propriété objective des actions ou simplement un ressenti subjectif devant ces actions. Ce débat existe, par exemple dans la métaéthique des XX ème et XXI ème siècles, il oppose notamment l'expressivisme, d'après lequel les jugements moraux sont l'expression de sentiments ou d'états internes, et d'autres doctrines comme le naturalisme ou le non-naturalisme, qui refusent cette idée. Mill, quant à lui ne fait pas véritablement allusion à un tel débat, y compris quand il écrit que pour une majorité de gens, - dont il se sépare - "le juste doit exister dans la Nature comme quelque chose d'absolu" (l. 6-7). En effet, exister en tant qu'absolu ne signifie pas ici exister "dans les choses" ("in *rei*"), par opposition à une existence seulement mentale ou langagière. Exister en tant qu'absolu signifie ici exister comme "distinct" (l. 7) d'autres propriétés. On retrouve d'ailleurs ce même terme plus bas : la question est de savoir si la justice est une propriété "distincte" des autres propriétés de l'action. Autrement dit (l.^27) il ne s'agit pas ici prioritairement d'un débat qui serait comparable à la querelle des universaux dans la philosophie médiévale, dans lequel s'affronterait une *position* réaliste (la justice est dans les choses) et une position nominaliste (la justice est seulement un mot) ou une position proche suivant laquelle la justice serait une position proche suivant laquelle la justice serait seulement un sentiment. De même, Mill n'hésite pas à considérer que l'utilité est une propriété d'une action - ou d'une institution - la véritable question pour lui est de savoir si la justice, qu'on peut considérer indifféremment comme sentiment ou comme propriété, est réductible à l'utilité, là aussi considérée indifféremment comme sentiment ou propriété.

Ce qui semble montrer que la justice n'est pas l'utilité, c'est sa force, sa clarté, la "rapidité" et la "certitude" (l. 4) avec laquelle nous pouvons et la "certitude" (l. 4) avec laquelle nous pouvons être indigné par une situation injuste, ou que nous considérons comme injuste. la perception de l'utilité n'est pas semblable, sauf dans certains cas : il faut souvent longuement réfléchir et faire des calculs entre avantages et inconvénients, pour déterminer si quelque chose est nuisible ou utile, et à quel degré. la justice semble apparaître immédiatement, et plus fortement que l'utilité. Ainsi, un enfant à qui on découpe une part de gateau plus petite que la part dévolue à son voisin peut être saisi promptement et sans hésitation par un sentiment d'injustice. Dès lors, faut-il par un sentiment d'injustice. Dès lors, faut-il remettre en cause le principe même de l'utilitarisme, et accorder une place à la justice indépendamment de toute considération utilitaire ? Dans un deuxième temps de son argumentation (l. 9-21), John Stuart Mill commence à répondre à la difficulté que pose le sentiment de justice pour sa doctrine en soulignant qu'en tant que sentiment, il ne peut être considéré comme incontournable pour une doctrine morale réfléchie. Mill ne défend pas ce qu'on peut appeler une morale du sentiment, dans laquelle les principes moraux ne seraient que des traductions, par la raison, de mouvements spontanés du coeur, qu'on peut encore envisager comme des "instincts" ou comme des "impulsions" : il n'existe pas de "instincts" ou comme des "impulsions" : il n'existe pas de relation nécessaire entre la question de son origine [l'origine du sentiment de justice] et celle de sa force d'obligation." (l. 10-11). Ici encore, il nous faut éviter une lecture trop rapide, qui ferait l'économie de la prise en compte du reste du texte. A la fin du texte, Mill revient sur la question de l'"origine" (l. 39) du sentiment de justice et cette origine n'est pas indifférente. Il ne s'agit donc pas de dire que le sentiment de justice, en tant que sentiment, ne compterait pour rien en philosophie morale, en suivant une perspective qu'on pourrait appeler purement rationnelle, ou unilatéralement rationaliste. La question rationnelle, ou unilatéralement rationaliste. La question de Mill sera de savoir, précisément, si le sentiment de justice est originaire ou dérivé, c'est-à-dire irréductible ou réductible à d'autres sentiments. Mais avant d'examiner cette question il fait remarquer qu'il y a de manière générale une différence entre le, sentiments moraux et les idées morales acceptables. Cette différence n'est pas à comprendre comme une opposition complète. Mill écrit que ce sont deux choses "intimement liées" (l. 22) plus loin, et cela ne vaut pas seulement pour "l'humanité" (l. 22) au sens des représentations ordinaires, cela ne vaut pas seulement pour des philosophies différentes, comme les philosophies écossaises du sentiment du XVIIIème siècle (Reid par exemple), cela vaut aussi pour Mill lui-même, comme la dernière partie du texte le montre. Mais la relation n'est pas "nécessaire" (l. 10), il y a un jeu, un écart, une différence parfois il y a un jeu, un écart, une différence parfois assez importante entre d'un côté ce que l'on peut appeler nos *intuitions morales* (bien que Mill n'utilise pas le terme ici) et de l'autre côté les résultats de notre réflexion morale. Notre philosophie morale jouit d'une certaine indépendance, offerte par son caractère discursif, par opposition à des positions purement intuitives. Pour montrer le bienfondé d'une telle approche réflexive, Mill propose de considérer le sentiment de justice comme un instinct, un mouvement involontaire et irréfléchi. Il envisage alors de manière générale et irréfléchi. Il envisage alors de manière générale que les instincts peuvent être trompeurs, qu'ils peuvent nous suggérer des comportements qui échouent à atteindre le but qu'ils poursuivent de manière évidente, la raison étant quant à elle capable de dépasser l'immédiateté de l'instinct, et donc capable de mieux atteindre les buts qui sont les nôtres. Ainsi, on peut sans doute parler d'un instinct de fuite face au danger, et cet instinct animal de fuite n'est pas nécessairement efficace, au sens où la raison est capable de déterminer que dans certaines situations, il est plus efficace de ne pas fuir, voire de faire face au danger. De la même manière, le sentiment de justice, s'il est considéré comme un instinct, peut être trompeur, et la raison peut nous permettre de corriger les erreurs de cet instinct. Il faut donc distinguer le sentiment de justice de la justice elle-même, c'est-à-dire de la *vertu* de justice. Le sentiment de justice est un sentiment moral, qui nous pousse à agir d'une certaine manière, mais il n'est pas nécessairement juste, au sens où il n'est pas nécessairement conforme à la vertu de justice. La vertu de justice, quant à elle, est une disposition à agir conformément à la justice, c'est-à-dire conformément à ce qui est juste. Or, ce qui est juste, c'est ce qui est conforme au principe d'utilité. La justice est donc une vertu qui consiste à agir de manière à maximiser le bonheur général. Ainsi, Mill distingue bien le sentiment de justice de la justice elle-même. Le sentiment de justice est un sentiment naturel, qui peut être expliqué par l'utilité, mais qui n'est pas nécessairement conforme à l'utilité. La justice, situation, la meilleure manière d'éviter un danger n'est pas de le fuire, mais au contraire par exemple d'utiliser le courage et la ruse pour lui faire face. On doit ici noter que la comparaison faite par Mill entre des instincts animaux d'une part, et le sentiment d'injustice conçu comme instinct intellectuel d'autre part implique l'acceptation d'un présupposé non-évident : Mill admet qu'il existe des erreurs en morale, de "mauvais jugements" (l.19) qui ne parviennent pas à déterminer ce qu'il faudrait véritablement faire, ou ce qui serait véritablement juste. Sans cela la comparaison n'est plus possible. Autrement dit il présuppose ici un anti-relativisme : il admet quelque chose comme une vérité morale, et la question qui se pose est de savoir si des instincts intellectuels peuvent nous y faire accéder ou bien, ou s'il est nécessaire que ces instincts soient d'une manière ou d'une autre corrigés par la raison. Précisons aussi que le statut de la raison est ici ambigu : elle peut se réduire à une faculté de calcul permettant de déterminer les meilleurs moyens pour atteindre des fins données par ailleurs (comme chez Hobbes), mais elle pourrait aussi être conçue comme capable de réajuster nos fins elles-mêmes.

Ainsi, il faut reconnaître une distinction entre nos sentiments moraux et nos jugements moraux valides : il n'y a pas d'identité entre les deux, le passage de l'un à l'autre, ou des uns aux autres, n'a rien de nécessaire ou d'incontournable. Mill formule cette conclusion d'une autre manière en écrivant que "l'humanité est toujours disposée à croire qu'un "l'humanité est toujours disposée à croire qu'un sentiment subjectif, qui n'a pas d'autre explication, est la révélation de quelque réalité objective" (l. 21). Ici encore, on pourrait croire que l'erreur pointée par Mill serait celle d'un passage inconscient du subjectif à l'objectif, du sentiment à la réalité, 11 / 16 suivant ce qu'on pourrait appeler une illusion projectiviste, au sens d'une illusion qui projette ses propres états mentaux sur le réel, à la manière du paysage - état d'âme chez certains romantiques. Mais, comme cela va devenir clair dans le dernier temps du texte, ce qui importe pour Mill est de savoir si ce sentiment subjectif "n'a pas d'autre explication" (l. 23), c'est-à-dire de savoir s'il ne provient pas d'autres sentiments, qu'on pourra très bien comprendre comme des perceptions de qualités objectives. des perceptions de qualités objectives.

Dans un troisième temps (l. 25-40), Mill indique comment il entend régler l'objection apparente à l'utilitarisme que constitue le sentiment de justice : il faut l'analyser et déterminer s'il y a véritablement une différence entre ce sentiment et la perception de l'utilité générale. Mill écrit qu'il s'agit de "déterminer si la réalité à laquelle correspond le sentiment de justice a besoin réalité à laquelle correspond le sentiment de justice a besoin d'une telle révélation, c'est-à-dire de la révélation apparemment opérée par le sentiment de justice. Le terme de révélation n'a pas ici de connotation religieuse, on peut dire de la même manière que nos "sensations de couleur" (l.31) nous révèlent que tel objet est rouge, que tel autre objet est bleu et jaune, de même que nos sensations "de goût" (l.31) nous révèlent que tel aliment est sucré. Le sentiment de justice est ainsi conçu à la fois comme un sentiment vécu - à la manière de la joie ou de la faim - et comme une perception nous donnant accès à quelque chose du monde. La question donnant accès à quelque chose du monde. La question est de savoir si cette révélation est "spécifique" (l.27) au sentiment d'injustice ou si elle se trouve aussi dans d'autres sentiments. Autrement dit, la question est de savoir si ce qui est perçu dans le sentiment de justice est une qualité de l'action - la qualité de justice - à laquelle nous ne pouvons pas accéder autrement, ou si cette même qualité peut être perçue sans un sentiment d'injustice. Mill évoque l'idée que la justice en tant que *propriété* de l'action pourrait être réduite à une "combinaison de certaines qualités" (l.28) : elle pourrait être, par exemple une combinaison de l'utilité avec autre chose. L'idée de justice pourrait être ainsi analysée comme une idée complexe qui renfermerait à la fois l'idée simple d'utilité et une autre idée, par exemple l'idée de la règle. Dans cette perspective, la justice serait une utilité réglée, c'est-à-dire la justice serait une utilité réglée, c'est-à-dire qu'on estimerait qu'une action est juste si elle est utile quand tout le monde la pratique en tant que règle. De fait, dans *l'Utilitarisme* de Mill, on trouve au chapitre 5 ce qu'on appellera plus tard un utilitarisme de la règle - sous une forme spécifique à Mill - une action serait juste si elle correspond à une règle, qui, lorsqu'elle est appliquée par tous, augmente très fortement la somme totale de bonheur. Il faut donc déterminer si le sentiment de justice est *"sui generis"* (l.30), c'est-à-dire originaire, justice est *sui generis* (l.30), c'est-à-dire originaire, à la manière des *qualia* comme le rouge ou l'amer, ou s'il est *dérivé* (l. 31), c'est-à-dire construit à partir de multiples sentiments plus simples. Cette idée d'une analyse du sentiment de l'injustice peut être replacée dans le cadre de l'analyse des idées tel qu'il a été élaboré d'abord par Locke dans son *Essai sur l'entendement humain*, puis repris de différentes manières, par exemple en France chez Condillac, et en Angleterre par Hume. Ainsi Hume, dans son *Traité de la nature humaine* considère que nos idées sont soit simples soit complexes, c'est-à-dire composées de plusieurs idées simples. Par exemple la causalité est une idée complexe qui comprend selon Hume trois idées simples, la contiguïté spatiale, la succession temporelle, et la nécessité. La différence qu'on peut ici remarquer entre Hume et Mill, c'est que chez Hume il est crucial entre Hume et Mill, c'est que chez Hume il est crucial de savoir si les idées simples sont des copies d'impressions de sensation ou d'impression de réflexion. Au contraire Mill ici n'envisage pas cette question, il semblerait que les sentiments dont il parle soient toujours en même temps des perceptions, donc proches de ce que Hume appelle des impressions de sensation. D'autres différences existent : Mill s'autorise à considérer que nos perceptions ont une objectivité au sujet de laquelle Hume suspend son jugement.

Quel est alors l'enjeu exact du programme envisagé par Mill ? Il ecrit que la question du sentiment envisagé par Mill ? Il ecrit que la question du sentiment de justice est d'autant plus importantez à examiner, que les gens sont généralement assez disposés à admettre que les impératifs de la justice coïncident objectivement avec une partie du domaine de l'Utilité Générale = (l32-34) Cette ~~phrase~~ ~~pourrait~~ ~~sembler~~ ~~étonnante~~ : si on admet que ce qui est ressenti comme juste est, de fait, toujours ce qui est le plus utile collectivement alors il n'y a apparemment plus d'enjeu. Mais, d'une part, Mill souligne déjà que cette convergence n'est que partielle, et d'autre 14,16 part, et c'est là le point crucial, le sentiment de justice est *sui generis*, il est ressenti comme quelque chose d'intrinsèquement différent de l'utilité. (l.34-36) C'est ce sentiment *sui generis* qu'il faut expliquer. Mill ne cherche pas à nier l'existence de ce sentiment, ni à le réduire immédiatement à un calcul d'utilité. Il veut au contraire en rendre compte, en montrer l'origine, et expliquer pourquoi il est si puissant. L'enjeu est donc double : d'une part, montrer que le sentiment de justice, malgré son caractère *sui generis*, a bien une *origine* utilitariste (il dérive de l'utilité), et d'autre part, montrer que la *norme* de justice (ce qui *doit* être considéré comme juste) est bien l'utilité générale. part, cette coïncidence pourrait impliquer que les actions qu'on avait cru pouvoir justifier grâce au principe d'utilité générale seraient en fait aussi bien voire mieux justifiées par un principe de justice qui serait *différent* du principe utilitariste, comme c'est le cas pour la loi fondamentale du droit (Recht) de la Métaphysique des moeurs de Kant, mentionnée plus tôt. La doctrine utilitariste serait dès lors, au mieux remplaçable, au pire à remplacer, absolument par une autre doctrine, fondée sur l'idée absolument par une autre doctrine, fondée sur l'idée de justice. Une analyse précise des sentiment de justice est également nécessaire pour montrer que la doctrine utilitariste permet de rendre compte de nos intuitions les plus fortes, concernant les devoirs. Il faut montrer que, malgré les apparence, la justice est une "branche de l'utilité générale" (l. 38-39), c'est-à-dire que le principe utilitariste est suffisant et complet, que la justice en est simplement une application particulièrement importante. L'apparence de séparation vient surtout de la puissance (l. 3), de séparation vient surtout de la puissance (l.3), de sa "force" (l.39), de son caractère "plus impératif" par rapport à la perception de l'utile. Il est vrai que ce qui est extrêmement utile nous fait également forte impression - ici encore cette attention à la vivacité des impressions est d'influence humienne - et que le sentiment d'avoir manqué une opportunité considérable est extrêmement puissant. Néanmoins, le sentiment d'injustice, quant à lui, présente presque toujours une vivacité comparable; c'est du moins une donnée considérée ici, comme empirique, provenant à la fois de l'expérience interne ou introspective et de ce fois de l'expérience interne ou introspective et de ce que les autres nous rapportent. Et cette vivacité du sentiment de l'injustice ne semble pas, apparemment, corrélée avec la plus ou moins grande utilité dont il est question dans ce qui nous révolte. Dès lors, la question se pose de savoir si le sentiment de justice ou d'injustice ne serait pas complètement différent, non seulement du principe utilitariste en particulier, mais de tout principe conséquentialiste en général, c'est-à-dire de tout principe ne permettant de juger d'une action que sur ses conséquences attendues, prévisibles, ou réelles. Au terme de cette étude, il apparaît que le sentiment du juste et de l'injuste, et l'idée corrélative de justice - qui en est inspirée sans en être nécessairement une "copie" - pose une difficulté extrêmement sérieuse pour la doctrine utilitariste : même s'il ne s'agit que d'un sentiment, c'est un sentiment extrêmement fort et qui nous donne à penser que la justice ou l'injustice d'une action n'est pas une propriété réductible à son utilité. Pour répondre à cette difficulté, Mill dans la suite de son ouvrage va distinguer plusieurs formes typiques d'injustice, qu'il distingue plusieurs formes typiques d'injustice, qu'il s'agisse de formes égalitaires ou de formes dans lesquelles la justice apparaît plutôt comme la juste proportion. La justice apparaîtra alors comme un corps de préceptes qu'on peut considérer d'un point de vue utilitariste comme le noyau dur de la morale: les principes de justice, comme le fait de ne pas punir un innocent, ou le fait de répartir à égalité des biens que l'on n'a aucune raison de distribuer de manière inégale, sont essentiellement des principes qui peuvent augmenter très significativement le bonheur général s'ils sont toujours appliqués. le bonheur général s'ils sont toujours appliqués.